

Accompagnement à la scolarisation et soutien à la parentalité

Egalité des chances face à l'école, le sport et la culture

*Sur les aires d'accueil de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
et Melun Val de seine*

Bilan année 2022



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
I Eléments généraux chiffrés sur la scolarisation.....	6
I.1. Scolarisation à un instant T.....	6
I.2. Scolarisation par territoire au 15 octobre 2022.....	7
I.2.A. Agglomération de Melun Val de Seine.....	7
I.2.B. Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.....	9
II La scolarisation au collège.....	14
II.1. Eléments généraux.....	14
II.2. Refonte de l'instruction en famille.....	15
II.3. Etat des lieux sur le terrain.....	15
III Actions réalisées pour lutter contre les principaux freins à la scolarisation et l'échec scolaire.....	19
III.1. Lutte contre l'illettrisme, accès à la culture et aux sports :.....	19
III.1.A. Favoriser l'accès à la culture et aux sports.....	19
III.1.B. Favoriser l'accès à la lecture et à l'écriture.....	22
III.1.C. Favoriser la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.....	23
III.1.D. Outils de communication.....	24
III.2. Favoriser l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements.....	26
IV Soutenir la scolarité et développer l'accès au collège.....	28
IV.1 Soutien CNED :.....	28
IV.2 Favoriser le lien entre école et application professionnelle.....	28
V Réunions et rencontres partenariales.....	30
VI Limites constatées à la réalisation de l'action.....	31
VII Points positifs apportés.....	32
Préconisations et perspectives 2023.....	32

PREAMBULE

Partenaires financiers :

- Agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- CAMVS (Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine)
- CAF 77 dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents)
- DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) de Seine et Marne

Origine du projet :

La Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN), devenu depuis l'agglomération de Sénart puis Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, ont sollicité Le Rocheton en 2011 pour mener une action de soutien à la parentalité en termes d'accompagnement à la scolarisation sur les cinq aires d'accueil de ces territoires (depuis 2017 : une 6^{ème} aire d'accueil, celle de Saint Fargeau-Ponthierry, s'est ajoutée avec la fusion de la CAMVS et de la communauté de communes de Seine Ecole). Les deux collectivités ont voulu développer une action commune, partant du constat que l'on retrouve souvent les mêmes familles stationnées successivement d'une aire d'accueil à une autre. Depuis 2016, les agglomérations de Sénart (77) et d'Evry Centre Essonne (91) ont fusionné pour devenir Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart. En janvier 2019, les élus de l'agglomération ont souhaité que l'action du Rocheton soit étendue à l'ensemble des aires d'accueil du territoire (partie seine et marnaise et essonnienne).

Agir contre le décrochage scolaire, pour un renforcement de la scolarisation, de l'assiduité scolaire, de la réussite éducative et du rapprochement entre Ecole et familles, entre dans le champ de compétences des collectivités et des contrats de ville. Par ailleurs, la fréquentation d'un établissement scolaire ou l'inscription au CNED ainsi que l'assiduité scolaire sont des critères pris en considération dans les demandes de renouvellement de séjour sur les aires d'accueil. En effet, la durée de séjour est limitée à 3 mois sur les aires, mais des dérogations sont possibles pour prolonger le séjour si les enfants sont régulièrement scolarisés.

Public cible : 107 familles stationnées sur le département de Seine et Marne : sur les aires d'accueil de Melun (46 places soit 23 familles), Vaux Le Pénil (12 places soit 6 familles), Saint Fargeau Ponthierry (40 places soit 20 familles), Lieusaint (40 places soit 20 familles), Combs La Ville (60 places soit 30 familles) et Savigny Le Temple (16 places soit 8 familles). Depuis 2019, l'action s'est étendue aux familles stationnées sur les aires d'accueil de la partie essonnienne de l'agglomération Grand Paris Sud, soit Grigny (20 places soit 10 familles), Lisses (25 places soit 25 familles), Saint Pierre du Perray (20 places soit 10 familles) et Evry-Courcouronnes (25 places soit 25 familles), soit 70 familles supplémentaires. **Sur le total de 177 familles potentiellement bénéficiaires, on peut estimer à 350 enfants suivis.** L'aire d'accueil de Lieusaint est fermée pour travaux de rénovation depuis juillet 2018.

Objectifs généraux :

- Accompagnement des familles dans les démarches d'inscription scolaire
- Sensibilisation des parents à une meilleure scolarisation, notamment en maternelle et au collège
- Faire un état des lieux régulier de la scolarisation
- Etudier et proposer des réponses d'accompagnement scolaire adapté à chaque situation, en lien avec les enseignants
- Faire le lien entre Ecole et familles et faire évoluer positivement les représentations réciproques
- Favoriser l'assiduité scolaire
- Proposer un suivi spécifique pour les enfants inscrits au CNED

Rappel des objectifs 2022 (au regard des préconisations des financeurs) :

- 1- Information, orientation, accompagnement des parents pour la scolarisation de leurs enfants :
 - Sensibiliser les familles sur l'importance d'une scolarisation régulière dès la maternelle et jusqu'au secondaire par la poursuite de rencontres régulières sur les aires d'accueil
 - Préparer la rentrée scolaire des enfants dès le mois d'avril

- 2- Coordination des partenaires, interface entre parents, éducation nationale, collectivités territoriales et gestionnaires des terrains :
 - Faire un état des lieux mensuel de la scolarisation et de l'assiduité des enfants : mises à jour des outils de suivi des enfants scolarisés
 - Etudier et proposer des réponses d'accompagnement scolaire adapté à chaque situation
 - Participer aux instances de pilotage et de coordination, être une personne ressource auprès de partenaires de l'Education Nationale

- 3- Inscription, assiduité et réussite des enfants du voyage :
 - Proposer un suivi spécifique des enfants inscrits au CNED : aide administrative et suivi des inscriptions, poursuivre l'accompagnement des adolescents inscrits au CNED grâce à des séances de soutien et au concours de volontaires en service civique
 - Informer et orienter si besoin les jeunes vers le dispositif « relai CNED au collège » coordonné par l'ADGVE (Association des gens du Voyage de l'Essonne) sur le département de l'Essonne

- 4- Participation au diagnostic partagé sur les questions de scolarisation et de sédentarisation
 - Mener avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud un diagnostic sur les attentes et besoins des voyageurs

- 5- Développer l'ouverture à la culture et aux sports
 - Développer l'accès et le goût de la lecture en poursuivant le développement partenarial, proposer des interventions pour susciter le goût et l'intérêt pour la lecture et le livre, lutter contre l'illettrisme.
 - Favoriser la corrélation entre accès à la culture, aux sports et réussite scolaire, par le biais des équipements locaux de droit commun
 - Recensement des services culturels et sportifs des territoires concernés par l'accueil des gens du voyage et les présenter aux familles du voyage
 - Temps d'informations et d'échanges avec les partenaires locaux pour entériner la reconnaissance des gens du voyage comme des habitants lambda et faciliter l'inclusion des voyageurs dans leur commune de résidence.

- 6- Favoriser l'autonomie des jeunes par l'obtention du permis de conduire
 - Proposer des animations de sensibilisation à la sécurité routière à destination des enfants âgés de 5 à 11 ans (donnant droit à l'APER : attestation de première éducation à la route)
 - Accompagner les jeunes d'âge 5^{ème} et 3^{ème} au passage de l'ASRR 1 et ASRR 2 au sein du collège, le dernier étant désormais obligatoire pour obtenir le permis de conduire
 - Accompagner les jeunes de 16 ans et plus au passage de l'examen ASRR au GRETA

7- Information, orientation, accompagnement des jeunes de 16 à 18 ans et de leurs parents dans leur parcours de formation ou d'accès à l'emploi

- Poursuivre l'accompagnement des jeunes précédemment suivi dans le cadre de leur scolarité et notamment ceux âgés entre 16 à 18 ans pour faire le lien avec la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance instaurant le principe de la formation obligatoire des jeunes de 16 à 18 ans.
- Tenir un tableau de bord à jour alimenté par les informations recueillies auprès des jeunes et de leurs familles ainsi que des structures partenaires
- Recenser les structures dédiées à l'accompagnement des jeunes

8- Favoriser et soutenir l'accès au droit commun et l'accompagnement global au quotidien :

- Apporter une aide sociale et administrative ponctuelle, en complément et soutien de l'aide déjà apportée par le gestionnaire, pour la réalisation et le suivi de certaines démarches.
- Lutter contre l'illectronisme par le biais de conseils, d'aide à la manipulation ou d'ateliers individuels ou collectifs assurés par un professionnel ou bénévole
- Informer et orienter le public vers des services / dispositifs œuvrant pour l'égalité face au numérique

Contenu de la mission 2022 :

Les suites de la crise sanitaire ont encore eu quelques impacts sur l'organisation et la mise en place des actions mais cela a été moindre en comparaison aux deux années précédentes. Le Rocheton a continué à s'adapter afin de garantir le maintien du service et la poursuite de ses missions tout en garantissant la sécurité sanitaire de tous, personnel comme usagers.

- **Rencontres individuelles avec les familles gens du voyage :** Le Rocheton va à la rencontre des familles installées sur les aires d'accueil. Dans un premier temps, il s'agit de se faire connaître des nouvelles familles, de créer une relation de confiance, puis d'échanger librement sur les questions scolaires, éducatives et professionnelles (entretiens informels sur la base d'une grille écrite), de sensibiliser à l'importance de la scolarisation dès la maternelle et jusqu'au collège et d'orienter vers le droit commun dès qu'un projet de formation ou de recherche d'emploi est évoqué. C'est au cours de ces échanges que peuvent être identifiés et répertoriés les freins à la scolarisation, les besoins et freins à l'insertion professionnelle ainsi que les difficultés sociales et besoins administratifs des familles. Les familles sont amenées à se déplacer entre les différentes aires d'accueil de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ; ainsi, une même famille peut être rencontrée à plusieurs reprises. Le Rocheton intervient sur chaque aire d'accueil au minimum une demi-journée par semaine pour rencontrer les parents et les jeunes, proposer une animation (soutien CNED, animation ludique et pédagogique), et répondre à chaque sollicitation des familles ou du gestionnaire.



- Proposition **d'aide, conseils et accompagnement** dans les démarches d'inscription scolaire (démarches administratives, dossier CNED) et lors d'équipes éducatives.

- Elaboration de **tableaux de bord** = un récapitulatif des données sur le parcours scolaire des enfants des familles stationnées sur les aires d'accueil avec comme éléments : noms des parents, noms des enfants, âge, s'il(s) est (sont) scolarisé(s) ou non, classes fréquentées, école, scolarité antérieure, freins / difficultés liés à la scolarisation, besoins ressentis ou exprimés, soutien / aide aux devoirs dont il(s) bénéficie(nt) et points de vue de l'école, et un récapitulatif des données sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes stationnant sur les aires d'accueil avec des éléments repris du tableau scolarisation et complété par : niveau d'écriture et de lecture, permis de conduire, CV, expériences professionnelles, stages, diplômes, projet professionnel et besoins. Ces tableaux de bord sont élaborés et mis à jour à partir des éléments déclaratifs des familles et des jeunes mais aussi des données dont dispose le gestionnaire des aires d'accueil. Ils sont également complétés par les informations données par les institutions (école et établissements scolaire, mission locale...). Il s'agit donc d'un travail de recueil et de coordination de l'information en partenariat étroit avec les gestionnaires des aires d'accueil (DM, SYMGHAV), l'Education Nationale et les partenaires de terrain.
- **Rencontres de partenaires et coordination des actions :**
 - Pour le 77, contacts réguliers avec les services du CASNAV, les BD EFIV intervenant sur les secteurs d'interventions du Rocheton et envoi d'un mail à la rentrée scolaire à chaque directeur d'école concerné par l'accueil d'enfants du voyage, pour présenter/rappeler l'existence du Rocheton et ses missions en faveur de la scolarisation des enfants du voyage. A noter, qu'il a été demandé au Rocheton de ne plus contacter directement les écoles et établissements scolaires suite aux sollicitations d'une autre entité intervenant auprès des gens du voyage en installations illicites, qui a créé de la confusion.
 - Pour le 91, contacts réguliers avec les services de la DSDEN compte-tenu du refus de cette dernière que le Rocheton sollicite directement les écoles et établissements scolaires et envoi d'un mail à la rentrée scolaire, à chaque inspecteur de circonscription, pour présenter/rappeler l'existence du Rocheton et ses missions en faveur de la scolarisation des enfants du voyage.
 - Echanges de pratiques avec la **FNASAT** (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Actions avec les Tsiganes et gens du voyage), échanges de savoirs et de pratiques avec les associations et collectivités membres du Réseau Gens du voyage du **Réseau Idéal Connaissances**.
 - Participation aux réunions de coordination du **réseau REAAP Sud Urbain 77** animées par L'Ecole des Parents et des Educateurs Sud 77 : Le Rocheton a participé à 3 réunions en mars, juin et septembre. Une dernière rencontre est prévue en décembre. Cela a été l'occasion de rencontrer de nouveaux partenaires, de découvrir de nouveaux locaux, de s'approprier de nouveaux outils et surtout de revenir sur les conséquences de la crise sanitaire sur nos actions de terrain et nos pratiques et de mener une réflexion commune sur la gestion de « l'après crise ».
- **Mise en place d'accompagnement à la scolarité** pour les adolescents inscrits au CNED, en fonction des besoins émis par les jeunes.
- **Ateliers et animations autour des contes et de la lecture.**
- **Ateliers culturels et sportifs favorisant l'égalité des chances en termes d'accès à la culture et au sport.**
- **Animations autour de la sécurité routière** pour les primaires et accompagnement au passage de l'ASSR pour les collégiens et jeune âgés de plus de 16 ans.



I Eléments généraux chiffrés sur la scolarisation

Entre le 01 janvier et le 31 décembre 2022, Le Rocheton est intervenu auprès de **111 familles** distinctes, toutes aires d'accueil confondues, ce qui représente un total de **199 enfants** âgés de 3 à 16 ans. Il faut préciser que l'aire d'accueil de Lieusaint est restée fermée toute l'année et que les visites sur l'aire d'accueil de Grigny ont été suspendues en accord avec l'agglomération de Grand Paris Sud, suite à la demande des familles de limiter fortement l'accès aux personnes extérieures, suite à la crise sanitaire.

I.1. Scolarisation à un instant T

Au **15 octobre 2022**, sur les **147 emplacements occupés**, **61 familles** avec enfants en âge d'être scolarisés (3-16 ans) sont stationnées sur les aires d'accueil de Melun, Vaux le Pénil, Saint Fargeau Ponthierry, Combs la Ville, Savigny Le Temple, Lisses, Saint Pierre du Perray et Evry-Courcouronnes. Cela représente au **total 103 enfants dont 79 sont inscrits dans un établissement scolaire ou suivent leur scolarité par le CNED**. **24** (soit 23%) ne sont ni inscrits au CNED, ni scolarisés. Pour 10 d'entre eux, une action est en cours (recours auprès du rectorat, échanges réguliers...) afin d'aboutir à une scolarisation effective. **En 2021 à la même période, ils étaient 8% à n'être ni inscrits au CNED, ni scolarisés.**

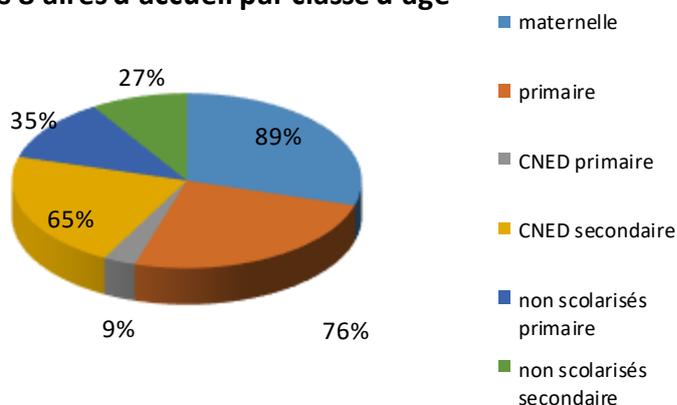
Au 15 octobre 2022 :

↗ **Enfants de 3 à 5 ans** : 18 au total dont 16 sont scolarisés en maternelle (**89%**), contre 95% sur la même période en 2021. A noter que pour 8 enfants, il s'agit de leur première année d'école.

↗ **Enfants de 6 à 11 ans** : 28 au total dont 25 sont scolarisés (**85%**) contre 94% sur la même période en 2021 : 25 soit 76% en établissement scolaire, et 3 via le CNED (9%).

↗ **Adolescents de 12 à 16 ans** : sur les 49 de cette tranche d'âge, 32 sont scolarisés via le CNED (65%) et 3 sont scolarisés au collège (6%) dont un en classe UP2A.

Etat de la scolarisation sur les 8 aires d'accueil par classe d'âge



Sur les 24 enfants de 3 à 16 ans non scolarisés au 15 octobre 2022 :

↗ **Concernant les enfants de 3 à 5 ans** : cela concerne **2** enfants âgés de 3 et 5 ans. Pour la plus jeune, cela est dû à la perte tragique du second enfant de la fratrie qui a énormément impactée la famille et mis la scolarisation au second plan. Pour le second, il s'agit d'un problème de transport, Mme n'étant pas véhiculée, elle ne peut pas assurer les trajets quotidiens.

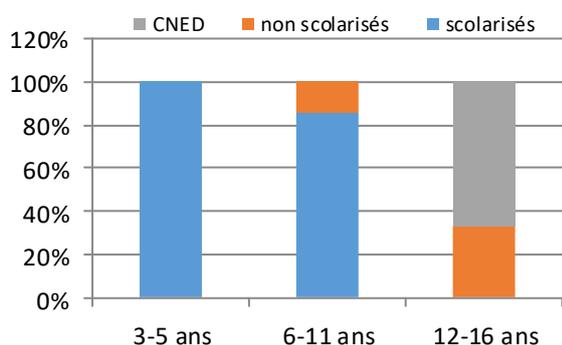
↗ **Concernant les enfants de 6 à 11 ans** : cela concerne **8** enfants. Pour 5 d'entre eux, une scolarisation est envisagée après les vacances de la Toussaint, 2 ont récemment été radiés en prévision du départ de l'aire d'accueil et 1 n'a pas pu être scolarisée car le parking occupé par la famille était enregistré sous un autre nom et malgré nos sollicitations auprès du gestionnaire, la situation n'a pas pu évoluer jusqu'au départ de la famille.

➤ **Concernant les enfants de 12 à 16 ans** : Cela concerne **14** enfants. 2 sont toujours dans l'attente d'une réponse des services académiques pour une instruction à domicile, 3 ont eu un refus des services académiques pour une instruction à domicile, 7 n'ont fait aucune demande cette année pour obtenir un droit à l'instruction à domicile, 1 attend une place dans une structure médicalisée type IME et 1 a arrêté toute scolarisation depuis 3 ans.

I.2. Scolarisation par territoire au 15 octobre 2022

I.2.A. Agglomération de Melun Val de Seine

a) Aire d'accueil de Melun :



Sur les **9 familles** et **13 enfants de 3 à 16 ans** :

- **Les 3 enfants** de la tranche d'âge sont scolarisés en maternelle (**100%**)
- 6 des 7 **enfants** d'âge élémentaire, sont scolarisés soit **86 %**
- sur les **3 enfants** d'âge secondaire, **2 sont inscrits** aux cours du CNED (67%),

Sur la commune de **Melun**, les enfants fréquentent le groupe scolaire **Rose Valland** (5 en élémentaire et 2 en maternelle) et 2 enfants issus de la même fratrie sont scolarisés à l'école **Sidonie Talabot à Savigny le Temple**.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	MOYENNE SUR L'ANNEE
nb enfants maternelle	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
nb enfants élémentaire	5	5	5	4	4	4	5	7	7	5	5
nb enfants CNED	3	3	3	2	3	6	3	2	3	3	3
nb enfants collège / lycée / CFA / etbt spécialisés											0
non scolarisés	0	1	0	0	0	1	1	2	2	2	1
total enfants	10	11	10	8	9	13	11	13	14	12	11
taux scolarisation global	100%	91%	100%	100%	100%	92%	91%	85%	86%	83%	93%
taux maternelle	100%	100%	100%	100%	100%	67%	100%	67%	67%	67%	87%
taux élémentaire	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	88%	88%	83%	96%
taux collège / etbt spé											0%
taux CNED	100%	75%	100%	100%	100%	100%	50%	100%	100%	100%	93%

Le taux de scolarisation moyen sur l'aire d'accueil de Melun, sur l'année 2022, s'élève à **93%**.

b) Aire d'accueil de Vaux Le Pénil

Sur les 6 parkings que comprend cette aire d'accueil, deux sont occupés par une famille avec 1 enfant chacune.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	MOYENNE SUR L'ANNEE
nb enfants maternelle					1	1	1	1	1	1	1
nb enfants élémentaire											0
nb enfants CNED											0
nb enfants collège / lycée / CFA							1	1	1	1	0
non scolarisés	1	2	2	2	1	1					1
total enfants	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
taux scolarisation global	0%	0%	0%	0%	50%	50%	0%	100%	100%	100%	40%
taux maternelle	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	60%
taux élémentaire	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
taux collège / lycée	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	100%	40%
taux CNED	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

La rentrée scolaire 2022 a été marquée par la scolarisation d'une jeune, âgé de 14 ans, qui n'avait quasiment jamais été scolarisé par le passé. Suite à un contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne, la mère a été contrainte d'enclencher des démarches. Le jeune a donc été accueilli au Centre d'Information et d'Orientation de Melun, pour des tests de niveau. Compte-tenu de son profil, une orientation en classe UP2A (Unités Pédagogiques pour élèves Allophones Arrivants) a été préconisée et un accueil réel a pu avoir lieu mi-septembre au collège P. Brossolette de Melun.

c) Aire d'accueil de Saint Fargeau-Ponthierry

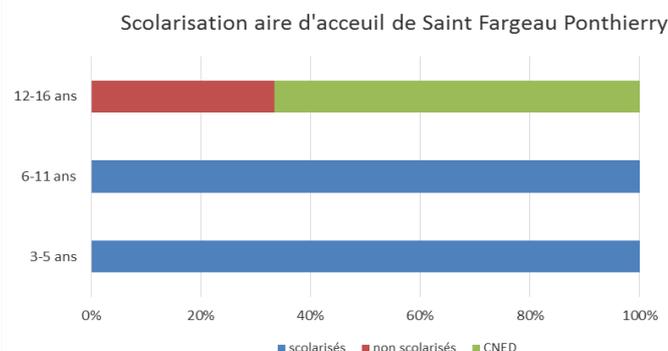
Suite à un incendie d'origine électrique, survenu au mois de janvier, l'aire d'accueil a dû être fermée pour plusieurs mois, afin de procéder aux réparations. Elle a pu ré-ouvrir le 01 septembre, jour de la rentrée scolaire. Durant la période de fermeture, les familles se sont installées sur un ancien site industriel, situé sur la commune de Saint Fargeau Ponthierry, ce qui a permis aux enfants de poursuivre leur scolarité.

Hormis un enfant scolarisé sur Savigny le Temple, tous les autres sont scolarisés, dans le groupe scolaire Les Grands Cèdres, à savoir :

- 2 en maternelle
- 9 en élémentaire

Pour ceux d'âge secondaire, 8 sont scolarisés au CNED (dont une en classe de première générale) et 4 sont en rupture scolaire :

- 1 pour qui la demande d'instruction en famille a été refusée par les services académiques
- 2 pour qui la demande est encore en cours d'instruction
- 1 pour qui une demande n'a pas été déposée, le jeune ayant ses 16 ans au mois de décembre



	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	MOYENNE SUR L'ANNEE
nb enfants maternelle	1						2	2	3	3	2
nb enfants élémentaire	12						8	10	10	8	10
nb enfants CNED	7						6	8	7	8	7
nb enfants collège											0
non scolarisés	0						0	4	5	4	3
total enfants	20						16	24	25	23	22
taux scolarisation global	100%						100%	83%	80%	83%	89%
<i>taux maternelle</i>	100%						100%	100%	100%	100%	100%
<i>élémentaire</i>	100%						100%	100%	100%	100%	100%
<i>collège / lycée</i>											0%
<i>CNED</i>	100%						50%	50%	58%	67%	65%

Le taux de scolarisation sur les 5 mois d'ouverture sur l'aire d'accueil de Saint Fargeau Ponthierry s'élève à 89%.

Sur les 3 aires d'accueil de l'agglomération de Melun Val de Seine occupées par 22 familles en octobre 2022, 33 enfants sur 39 sont scolarisés soit un taux global de scolarisation de 89%, dont 5 sur 5 (100%) en maternelle, 17 sur 18 (94%) en élémentaire et sur 11 sur 16 dans le secondaire (69%) dont 1 au collège.

I.2.B. Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

a) Aire d'accueil de Combs La Ville :

Sur Combs La Ville : 16 familles soit **24 enfants** de 3 à 16 ans ont été comptabilisés au 15 octobre 2022. **15 soit 62% sont scolarisés** (contre 86% en 2021) soit en établissement scolaire, soit par correspondance :

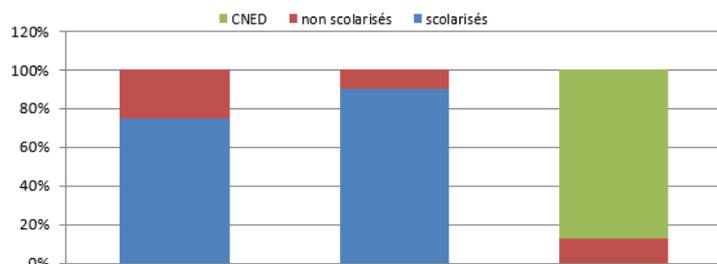
- 3 sur 5 soit **60%** sont inscrit en **maternelle**, (contre 75% en 2021)
- 4 sur 6 soit **67%** (contre 90% en 2021) sont scolarisés en **élémentaire dont 1 au CNED**
- 8 sur 12 soit **67%** suivent une scolarité dans le secondaire (contre 88% en 2021), via le CNED.

Sur la commune de Combs la Ville, les écoles accueillant des enfants du voyage sont **Les Quincarnelles** (2 en élémentaire et 2 en maternelle) et **L'Orée du Bois** (1 en maternelle et 1 en élémentaire).

Sur les **8 enfants non scolarisés** (2 d'âge maternelle, 2 d'âge élémentaire et d'4 d'âge secondaire), les motifs évoqués ou les constats relevés sont :

- Pour ceux d'âge maternelle : l'absence de moyen de transport est le motif évoqué par la première famille mais suite aux différents échanges, il s'agit plutôt d'un refus de l'enfant suite à la mauvaise expérience en lien avec la tentative de scolarisation l'année scolaire passée ; pour la seconde famille, la scolarisation de l'enfant a été mis en suspend suite à la perte tragique de la cadette de la fratrie.

Taux de scolarisation - aire de Combs La ville par classe d'âge



- Pour ceux d'âge élémentaire : pour une famille, la première expérience scolaire ayant été assez difficile à vivre pour l'enfant mais aussi pour la mère, a provoqué un arrêt de la scolarisation en cours d'année, puis une scolarisation via le CNED puis un arrêt de la scolarisation. La mère argumente et trouve beaucoup d'excuses plus ou moins recevables pour justifier l'absence d'évolution vis-à-vis de l'école (beaucoup d'obligations et de rendez-vous personnels, oubli des documents lors du rendez-vous d'inscription en mairie, problème de propreté et de comportement...) et pour la dernière, il s'agit d'un problème lié au stationnement sur l'aire d'accueil et de l'absence d'emplacement au nom de la famille, empêchant le gestionnaire d'établir une attestation de présence. Ce dernier a été alerté, car la famille était demandeuse pour inscrire leur fille à l'école mais sans que la situation ait pu être résolue.
- Pour ceux d'âge secondaire : une famille a reçu un refus des services académiques suite à la demande d'autorisation pour l'instruction à domicile ; un jeune est en rupture de scolarisation depuis plusieurs années ; une famille n'a pas effectué les démarches suite au décret encadrant l'instruction à domicile et une famille a refusé de répondre à nos sollicitations mais à laisser sous-entendre un arrêt de la scolarisation.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	MOYENNE SUR L'ANNEE
nb enfants maternelle	1	0	1	0	0	0	1	3	2	3	1
nb enfants élémentaire	1	1	4	4	4	6	3	3	3	3	3
nb enfants CNED	5	6	13	12	11	8	8	9	3	2	8
nb enfants collège / lycée / CFA											0
non scolarisés	0	6	3	4	2	2	7	8	7	7	5
total enfants	7	13	21	20	17	16	19	23	15	15	17
taux scolarisation global	100%	54%	86%	80%	88%	88%	63%	65%	53%	53%	73%
taux maternelle	100%	0%	50%	0%	0%	0%	25%	60%	50%	75%	36%
taux élémentaire	100%	38%	100%	67%	100%	100%	75%	60%	75%	75%	79%
taux collège / lycée											0%
taux CNED	100%	86%	87%	92%	92%	89%	73%	69%	43%	29%	76%

L'aire d'accueil de Combs La Ville présente un taux de scolarisation global sur l'année, de 73%.

b) Aire d'accueil de Savigny le Temple :

Sur les 3 familles soit 5 enfants, tous sont scolarisés : 2 en maternelle, 2 en élémentaire et 1 au collège.

	JANVIER	FEVRIER	Mars	Avril	Mai	Juin	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	MOYENNE SUR L'ANNEE
nb enfants maternelle	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1
nb enfants élémentaire	4	4	4	4	4	4	2	2	2	2	3
nb enfants CNED											0
nb enfants collège / lycée / CFA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
non scolarisés											0
total enfants	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	6
taux scolarisation global	100%										
taux maternelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
taux élémentaire	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
taux collège / lycée	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
taux CNED											

Le taux de scolarisation moyen pour l'année 2022, sur l'aire d'accueil de Savigny le Temple s'élève à 100%.

c) Aire d'accueil de Lisses :

Sur les 5 familles présentes mi-octobre soit 11 enfants, 10 sont scolarisés (91%) soit 3 en maternelle et 1 en élémentaire au sein de l'école **Joachim du Bellay** et 6 en secondaire via le CNED.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	MOYENNE SUR L'ANNEE
nb enfants maternelle	4	4	4	4	2	1	3	3	4	4	3
nb enfants élémentaire	4	4	4	4	1	1	1	1	2	2	2
nb enfants CNED	11	11	10	10	10	3	5	6	5	5	8
nb enfants collège / lycée / CFA	1	1	1	1							0
non scolarisés			1	1				1			0
total enfants	20	20	20	20	13	5	9	11	11	11	14
taux scolarisation global	100%	100%	95%	95%	100%	100%	100%	91%	100%	100%	98%
taux maternelle	100%										
élémentaire	100%	50%	100%	100%	95%						
collège / lycée	100%	100%	100%	100%							40%
CNED	100%	100%	91%	91%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	98%

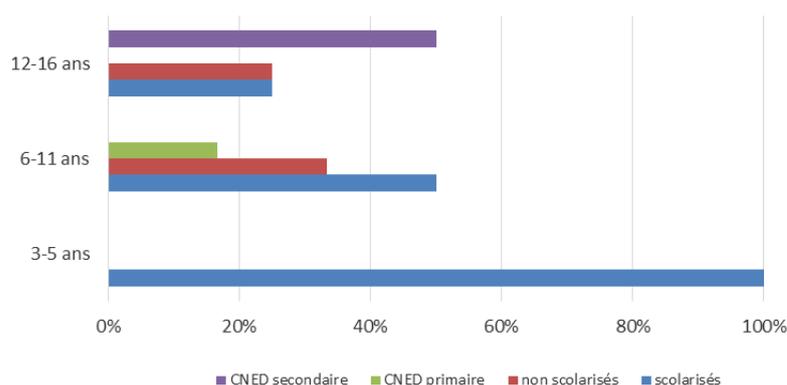
Le taux de scolarisation global moyen sur l'année 2022 pour l'aire de Lisses, s'élève à 98%.

Malgré les 25 emplacements dont dispose le site, les familles avec enfants sont peu représentées car 3 familles louent 2 emplacements mitoyens pour plus de confort et d'espace, ce qui réduit d'1/4 la capacité d'accueil. Il n'y a que sur ce site, que ce phénomène est constaté.

A noté également, que suite à l'accident mortel survenu en août et où une petite fille de 2 ans a perdu la vie, plusieurs familles ont quitté brusquement l'aire d'accueil par craintes de représailles. Au 31 décembre, l'aire comprenait 13 parkings vides.

d) Aire d'accueil de Saint Pierre du Perray :

Scolarisation Saint Pierre du Perray



Sur les 7 familles et 12 enfants présents, 9 sont scolarisés (69%) :

- 2 en maternelle
- 4 en élémentaire dont 1 au CNED
- 2 en secondaire mais via le CNED
- 1 au collège

Sur la commune de **Saint Pierre du Perray**, les enfants fréquentent les groupes scolaire **Manureva** (2 en maternelle et 2 en élémentaire), **les 4 saisons** (1 en élémentaire) ainsi que le collège **Camille Claudel**.

Pour les 3 enfants non scolarisés, 2 sont arrivés sur l'aire d'accueil juste avant les vacances de la Toussaint et une scolarisation est prévue pour la rentrée et 1 a cessé toute scolarité en vue de l'obtention de ses 16 ans au mois de décembre.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	MOYENNE SUR L'ANNEE
nb enfants maternelle	3	3	3	3	1		3	2	2	2	2
nb enfants élémentaire	3	2	2	2	2		3	3	3	3	2
nb enfants CNED	2	1	1	1	1		3	3	3	3	2
nb enfants collège / lycée / ébtb spécialisé									1	1	1
non scolarisés		1	1	1	1		2	3	3	3	2
total enfants	8	7	7	7	5		11	12	12	12	8
taux scolarisation global	100%	86%	86%	86%	80%		82%	50%	50%	50%	67%
<i>taux maternelle</i>	100%	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	90%
<i>taux élémentaire</i>	100%	100%	100%	100%	100%		100%	60%	60%	60%	78%
<i>taux collège / lycée</i>								100%	100%	100%	30%
<i>taux CNED</i>	100%	50%	50%	50%	50%		60%	75%	75%	75%	59%

Le taux de scolarisation global entre janvier et octobre sur Saint Pierre du Perray s'élève à 67%.

e) Aire d'accueil de Grigny :

La crise sanitaire, les périodes de confinements, les cas de COVID qui ont touché personnellement les familles et la reprise de l'épidémie ont fortement compliqué les interventions du Rocheton sur l'aire d'accueil.

Les familles étant très craintives du virus et de ses conséquences, elles ont explicitement demandé à ce que le Rocheton n'intervienne plus sur leur lieu de vie, en mettant notamment en avant, notre présence sur plusieurs autres sites et les contacts quotidiens avec de nombreuses personnes.

Ces difficultés ont été remontées à l'agglomération de Grand Paris Sud et il a été décidé d'un commun accord avec le gestionnaire, que les interventions sur site étaient suspendues et que le Rocheton devait rester joignable par téléphone pour toutes demandes. Un affichage dans ce sens a été mis en place dans le bureau du gestionnaire.

f) Aire d'accueil d'Evry-Courcouronnes :

Sur les **8 familles et 13 enfants** présents mi- octobre, 7 sont scolarisés soit **54 %** et uniquement via le **CNED** :

- 1 au niveau élémentaire
- 6 au niveau secondaire

Sur les 6 enfants non scolarisés, une fratrie de 2 a été radiée en prévision d'un départ avant les vacances scolaires ; 2 familles n'ont pas fait le nécessaire pour leurs enfants vis-à-vis de l'instruction à domicile ; 1 famille a essuyé un refus par les services académiques, suite à sa demande d'instruction à domicile

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	MOYENNE SUR L'ANNEE
nb enfants maternelle	2	4	5	8	8	8				1	4
nb enfants élémentaire	3	3	5	7	8	5				2	3
nb enfants CNED	5	9	10	10	10	4	4	7	5	5	7
nb enfants collège / lycée / CFA					1	1					0
non scolarisés	1	4	5	3	5	4	3	6	6	5	4
total enfants	11	20	25	28	32	22	7	13	11	13	18
taux scolarisation global	91%	80%	80%	89%	84%	82%	57%	54%	45%	62%	72%
taux maternelle	67%	80%	71%	89%	89%	80%				100%	58%
taux élémentaire	100%	50%	63%	78%	67%	100%				67%	53%
taux collège / lycée					100%	100%					20%
taux CNED	100%	100%	100%	100%	91%	57%	57%	64%	50%	56%	78%

Le taux de scolarisation global entre janvier et octobre pour l'aire d'Evry-Courcouronnes s'élève à 72%.

Mi-octobre 2022, sur les 5 aires d'accueil de l'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, 46 enfants sur 64 au total suivent une scolarité en établissement ou via les cours par correspondance ; 10 enfants sur 12 sont scolarisés en maternelle (soit 83%), 11 enfants sur 16 (68%) sont scolarisés en élémentaire (dont 3 via le CNED), 24 enfants sur 33 dans le secondaire, (soit 72%) dont 2 au collège.

Le taux global moyen de scolarisation pour l'année 2022, sur les 5 aires d'accueil de l'agglomération s'élève à 82%.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs évènements :

- Une faible reprise de la scolarisation dans les établissements du secondaire. Pour l'ensemble de l'2022, cela a concerné 2 garçons et 2 filles (4 familles distinctes). A noter, que pour 3 des familles concernées, il s'agissait d'une démarche volontaire.
- Dans le courant du mois d'août, un départ de nombreuses familles de l'aire d'accueil de Lisses et un non-retour d'autres familles à la réouverture de l'aire d'accueil d'Evry-Courcouronnes, du fait de craintes de représailles, suite à un accident survenu sur l'aire d'accueil de Lisses et qui a coûté la vie à une petite fille de 2 ans.
- La refonte de l'instruction en famille avec l'application d'un nouveau cadre réglementaire, obligeant les familles à effectuer une demande de pré-inscription avant le 31 mai 2022.

II La scolarisation au collège

II.1. Eléments généraux

La scolarisation au collège demeure le point noir. Il n'est pas rare d'entendre les parents évoquer une scolarisation jusqu'en CM2 et d'envisager ensuite une scolarisation via le CNED, comme si aucune autre possibilité ne leur était offerte. Le fait de ne pas vouloir scolariser les enfants au collège s'explique par différents éléments :

- La volonté de protéger les enfants d'un milieu perçu comme dangereux et violent
- Le collège est perçu comme un lieu étranger, où les repères changent par rapport à l'école élémentaire (les horaires fluctuent, la multiplicité des professeurs...). Les parents ne veulent pas que leurs enfants « traînent » dehors lorsqu'ils ne sont pas en cours
- Le lieu perçu comme n'étant pas pour eux
- La peur que les jeunes filles rencontrent un gadjo et quitte la communauté.

Le fondement des peurs concernant le collège s'explique par la volonté des parents d'éviter toute forme d'acculturation, voire d'assimilation trop grande à la culture des sédentaires. Il y a l'idée que si les jeunes vont au collège, se mêlent d'un peu trop près aux sédentaires, petit à petit, la culture tzigane risque de se perdre. C'est donc avant tout pour préserver leur identité de voyageurs (même si dans les faits, beaucoup ne voyagent plus tant que ça) qu'ils refusent la scolarisation au collège.

En lien avec la culture éducative tzigane, vers 10/12 ans, les garçons commencent à intégrer les activités professionnelles du père et des hommes de la famille. Aider sa famille est une priorité. Quant aux filles, elles apprennent également très tôt leur rôle de future épouse en participant à l'entretien de la caravane, la préparation des repas, la garde et les soins des enfants en bas âge. Ceci constitue l'une des raisons pour lesquelles il est encore difficile de les amener à fréquenter le collège. La transmission intrafamiliale des savoir-faire reste le modèle majoritaire. Certains Voyageurs n'ont pas encore pris conscience de l'importance de détenir des qualifications ou des diplômes. Ils ne font pas nécessairement le parallèle avec les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

Le moindre fait divers évoqué dans les médias sera également utilisé pour conforter leurs craintes. Le territoire national concentrait 6950 collèges pour 3 440 400 élèves à la rentrée 2021. En sachant que le taux moyen d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissement a été de 13.2 pour 1000 élèves au cours de l'année scolaire 2019-2020 (source INSEE), rapporté aux 495 élèves en moyenne dans chaque établissement, ce taux passe à 6.5.

Néanmoins, certaines familles ont fait le choix de scolariser leurs enfants au collège. Il s'agit très souvent, de familles sédentaires, installées à l'année sur une aire d'accueil, sur une parcelle privée ou de manière illégale mais tolérée. Les parents expliquent qu'ils ne veulent pas que leurs enfants se retrouvent dans les mêmes difficultés qu'eux. L'importance de maîtriser l'écrit, de s'exprimer à l'oral, d'utiliser l'informatique, de s'insérer professionnellement sont des enjeux mis en avant, notamment au vu de l'évolution de la société.

En effet, le quotidien est de plus en plus exigeant vis-à-vis des compétences numériques (démarches administratives), les hommes ont de plus en plus de difficultés à trouver de la clientèle, les démarches pour obtenir le statut d'autoentrepreneur se sont durcies, la vie coûte de plus en plus chère, les prestations sociales sont insuffisantes pour faire face aux frais quotidiens ...Tout ceci oblige notamment les femmes à chercher un emploi d'appoint notamment via le salariat.

II.2. Refonte de l’instruction en famille

Jusqu’à la rentrée scolaire de septembre 2021, il était possible d’être scolarisé au CNED, en classe complète réglementée, dès la petite section de maternelle. Pour déposer une demande d’inscription (quelque que soit la classe), les parents devaient constituer un dossier comprenant :

- Le dossier d’inscription,
- Le livret de famille,
- Le livret scolaire / les bulletins de notes de l’année scolaire antérieure (le cas échéant) ou les tests de niveau proposés si l’élève avait eu une rupture de scolarité durant une année (Ces tests ne sont proposés qu’à partir de 10 ans)
- Une attestation sur l’honneur confirmant l’appartenance de la famille à la communauté des gens du voyage ainsi que son itinérance pour ainsi obtenir la gratuité de l’inscription

A la suite de la promulgation de la **loi n°2021-1109 du 24 août 2021** confortant le respect des principes de la République puis du **décret n°2022-182** paru au journal officiel le 16 février 2022, l’instruction à domicile est accordée qu’après accord des services académiques pour l’un des motifs suivants :

- L’état de santé de l’enfant ou son handicap,
- La pratique d’activités sportives ou artistiques intensives,
- L’itinérance de la famille ou l’éloignement géographique de tout établissement scolaire public.

Néanmoins, la loi prévoit un régime dérogatoire pour les enfants déjà instruits dans la famille en 2021-2022. Une autorisation de plein droit pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 peut être accordée si les résultats du contrôle pédagogique sont jugés suffisants.

En résumé, pour une famille qui dépose un dossier pour la première fois au motif de l’itinérance, le dossier devra comporter des preuves de ses déplacements (attestation de stationnement sur une aire d’accueil, contravention, ticket de péage, facture d’achat, bulletin d’hospitalisation ...) et pour une famille qui dépose une demande de renouvellement, les services académiques se rapprocheront du CNED pour vérifier l’investissement de l’enfant et la régularité dans le travail ; le contrôle pédagogique n’étant pas effectif pour les élèves scolarisés via le CNED.

La mise en place de cette loi devrait également permettre une uniformisation au niveau de tous les services de l’inspection académique, pour éviter notamment que des familles s’adressent à une autre académie sous prétexte qu’elle accorde un avis favorable plus facilement.

II.3. Etat des lieux sur le terrain

La communication autour de cette nouvelle procédure s’est faite tardivement. Le Rocheton en a été informé le **26 mars 2022** via la FNASAT (Fédération Nationale des Associations Solidaires d’Action avec les Tsiganes et les gens du voyage), fédération à laquelle il adhère, alors que la date butoir pour retourner le dossier aux services de l’inspection académique était fixée au **31 mai 2022**.

Sans est suivi un travail de communication avec les services de l’Education Nationale et le CNED pour s’approprier au mieux, l’ensemble de la procédure (dossiers à remplir, justificatifs à fournir...).

Les gestionnaires des aires d’accueil ainsi que toutes les familles, concernées par une première demande ou un renouvellement et qui y stationnaient, ont été informés de cette nouvelle procédure.

Certaines familles s'en sont tout de suite saisies alors que d'autres ont estimé avoir encore le temps pour rassembler les pièces justificatives.

Entre fin mars et le 31 mai 2022, le Rocheton a rencontré **près de 50 familles** et a procédé à près de **70 demandes** de pré-inscription. Ces données comprennent, les démarches réalisées lors des visites sur les aires d'accueil de Melun, Saint Fargeau Ponthierry, Combs la Ville, Lisses, Saint Pierre du Perray et Evry-Courcouronnes (les aires de Vaux le Pénil et Savigny le Temple n'ont pas été concernées) mais aussi les nombreuses autres demandes constituées pour des familles stationnant dans le secteur et essentiellement de manière illégale.

Dans la convention de partenariat qui lie Le Rocheton et les services académiques de l'Essonne, il a été demandé à ce que Le Rocheton travaille sur les freins à la scolarisation au collège et inéluctablement sur les leviers à mettre en place. La mise en place de cette nouvelle procédure a donc permis cette enquête de terrain, qui, dans un premier temps, a été menée auprès de **12 familles** stationnant sur les aires d'accueil essonniennes de Grand Paris Sud mais qui pourra tout à fait être élargie, dans un second temps, aux aires d'accueil de Seine et Marne.

A l'aide d'un questionnaire à questions ouvertes, Le Rocheton a pu recenser :

- L'existence ou non d'un vécu face au collège
- L'avis des parents sur la scolarisation via le CNED
- Les motifs/freins à la non scolarisation au collège
- Les solutions / demandes / évolutions pour que la scolarisation au collège devienne une possibilité

Sur les 12 familles sollicitées, aucune famille n'a refusé de répondre. Pour certaines, les réponses ont été brèves, pour d'autres, l'échange a dévié au fil des mots et pour d'autres, l'échange a été l'occasion de revendiquer des valeurs, une culture et un mode de vie.

Concernant l'existence ou non d'un vécu face au collège :

Sur les 12 familles, **5** (41%) ont dans leur entourage proche, un membre de leur famille qui a été scolarisé au collège. On a notamment le cas d'une mère de famille qui a elle-même été scolarisée jusqu'au lycée et qui a obtenu un diplôme.

Seule 1 famille relate des faits négatifs mais sans pour autant dénigrer la qualité et les bienfaits de l'enseignement « *on en a dans la famille qui y ont été et ils sont ressortis la clope à la bouche* ».

La très grande majorité des parents ne sont jamais entrés dans un collège et n'offre pas cette possibilité à leurs enfants. Quand une visite du collège de secteur est organisée en classe de CM2, il arrive très souvent que les élèves issus de la communauté des gens du voyage soient absents ce jour-là.

Concernant l'avis des parents sur la scolarisation via le CNED :

Sur les 12 familles, **1** ne peut se positionner car il s'agit de premières demandes et elle n'a pas d'expérience personnelle ; **3** estiment que c'est bien et complet mais à condition qu'il y ait une aide intra-familiale (parents, sœur ou frère aîné) ou un accompagnement extérieur (association, relais CNED au collège) notamment pour les classes de collège ou pour les enfants en difficultés face à l'écrit et la lecture et **8** (66%) estiment que c'est suffisant et acceptent que leurs enfants ne fassent que ce qui est réalisable vis-à-vis de leurs compétences.

Il n'est pas rare d'entendre les parents expliquer que leurs enfants n'étudient pas certaines matières comme les langues étrangères, l'art plastique ou l'éducation musicale ou qu'ils ne fassent pas les exercices, QCM ou dictées qui sont sur support CD ou sur leur espace inscrit du CNED car cela est jugé trop complexe.

Il arrive aussi régulièrement que les parents demandent à ce que leur enfant ait les « *cours de voyageur* » car ils sont jugés plus simples et plus faciles. Il s'agit en réalité de classe de parcours personnalisé proposant 2 à 4 matières (français, mathématiques, culture humaniste et anglais) et qui s'étendent du niveau A (élèves qui ne décodent pas ou très peu, n'écrivent pas ou très peu, ont des difficultés de raisonnement et/ou compréhension),

au niveau E (élèves âgés de 15 ans n'ayant pas les connaissances et compétences suffisantes poursuivre en classe de collège ordinaire) en passant par le niveau D (élèves qui décodent un texte écrit, qui donnent du sens à un texte et qui écrivent). A l'issue de ce niveau, un passage en classe de 6^{ème} Générale est possible.

Même si le CNED contacte de plus en plus les parents pour leur signifier que les devoirs envoyés sont incomplets et que l'inspection académique peut être saisie, les réactions attendues ne sont pas forcément celles espérées. On peut citer comme exemple, les réalisations des devoirs, moyennant finance, par une personne issue ou non de la communauté. Les intervenantes du Rocheton et certains gestionnaires ont déjà fait face à ce type de demande.

Concernant les motifs/freins à la non scolarisation au collège :

Sur les 12 familles, **6** (50%) expliquent encore voyager toute l'année et cumuler les installations illicites, **3** expliquent qu'il s'agit d'un refus catégorique du père, **3** évoquent la localisation du collège et les mauvaises fréquentations qui y sont associées et **1** évoque la phobie scolaire de sa fille.

« Il n'y aurait que moi, mon fils irait au collège. Je sais ce que c'est car j'y suis allée. J'ai un BEP comptabilité. Le problème, c'est son père et la belle-famille. Ça va poser des problèmes et je vous parle pas des critiques ».

« Ailleurs peut-être mais en Ile de France, jamais. Y a trop de mauvaises fréquentations »

« Le collège c'est un truc de gadjo, c'est pour apprendre un métier. C'est pas comme ça chez nous »

« Mon fils ira peut-être mais mes filles, jamais de la vie »

Le regard des autres est très important au sein de la communauté. Une famille qui scolarise son/ses enfant(s) au collège est assez mal vue et mise à l'écart du groupe. Le même constat est fait quand les parents travaillent en tant que salariés.

Même si une mère est dans cette dynamique, elle ne se permettra pas d'aller à l'encontre de la volonté du père. Le Rocheton a déjà été confronté à des situations bien représentatives où même quand le père était absent (incarcéré), les règles de vie étaient dictées et imposées à distance ou quand il s'agissait de la volonté propre de l'enfant d'aller au collège avec des pleurs et des supplications au moment de la constitution du dossier CNED, les règles étaient rappelées avec fermeté par la mère et menaces de faire part de la situation au père.

Concernant les solutions / demandes / évolutions pour que la scolarisation au collège devienne une possibilité :

Sur les 12 familles, **7** expliquent que rien ne pourra changer leur positionnement quitte à ce que leur enfant soit déscolarisé, **3** expliquent que l'année 2022-2023 sera la dernière année de scolarisation du fait de l'obtention des 16 ans et qui si les services académiques leur refusent le CNED, il y aura une rupture totale de scolarisation et **2** évoquent fébrilement une scolarisation au collège à condition que la sécurité dans et aux abords de l'établissement soit une priorité et qu'il y est au sein de l'établissement une classe « réservée » aux voyageurs pour qu'ils se soutiennent et pour qu'ils veillent les uns sur les autres (une des familles s'est rapidement rétractée vis-à-vis de cette hypothèse de classe fermée en expliquant que cela pouvait aussi engendrer l'effet inverse et stigmatiser les enfants).

Tous ces éléments montrent bien que la situation face à la scolarisation au collège va être compliquée à faire évoluer. Il existe tellement de profils de familles différents, qu'une réponse simple et unique s'avère être bien utopique. Contrairement à ce que certains pensent, même si la scolarisation au collège était rendue obligatoire, nous ferions certainement face à une escalade dramatique de la déscolarisation et au risque que certaines familles deviennent invisibles, en quittant par exemple les aires d'accueil ou en changeant de département. Nous nous trouvons au paradoxe du « faire valoir le droit commun en priorité » et du « système parallèle » qui peut être stigmatisant.

Dans le cadre de la Commission Nationale Consultative des gens du Voyage, la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) a lancé depuis quelques années, un groupe de travail dédié à la scolarisation des enfants de voyageurs. Ces travaux ont dû être suspendus avec la crise sanitaire mais celle-ci étant désormais derrière nous, la DIHAL a souhaité relancer ces échanges. Pour se faire, elle s'est fixée comme objectif de dresser un état des lieux exhaustif des moyens et dispositifs existants, tant institutionnels qu'associatifs, dans 5 départements témoins : **l'Ile et Vilaine, le Maine et Loire, la Meurthe et Moselle, la Seine et Marne et la Vienne.**

Lors de la première rencontre qui s'est tenue le 01 juillet 2022, le CASNAV d'Ile et Vilaine a notamment pu présenter le protocole mis en place dans chaque EPCI qui dispose d'une aire d'accueil permanente et qui grâce à l'association et le partenariat de plusieurs instances, cible, informe, oriente et accompagne les familles concernées par la scolarisation de la maternelle au secondaire. Certes, cette action n'a pas solutionné la problématique dans sa globalité mais elle a pu permettre la première scolarisation d'élèves et favoriser le retour vers la scolarisation pour d'autres.

Lors de cette rencontre, Mme Isabelle Mary, chargée d'études au bureau des écoles de la DGESCO a notamment rappelé que la mise en place de commission au sein des DSDEN, pour statuer sur les demandes d'instruction en famille déposées par les familles du voyage, ne pouvait pas être considérée comme discriminatoire car cette instance se doit d'étudier toutes les demandes d'instruction en famille, quel que soit le motif évoqué (itinérance, activité sportive ou culturelle de haut niveau, raisons médicales...).

Ce type d'instance permettra de distinguer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, de s'inspirer des dispositifs qui ont permis un résultat et de les adapter à l'échelle locale en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

III Actions réalisées pour lutter contre les principaux freins à la scolarisation et l'échec scolaire

Le Rocheton continue de développer des actions pour lutter contre les freins à la scolarisation et l'échec scolaire :

III.1. Lutte contre l'illettrisme, accès à la culture et aux sports :

III.1.A. Favoriser l'accès à la culture et aux sports

En complémentarité de l'action initiale en faveur du soutien à la parentalité et de l'accompagnement à la scolarisation, Le Rocheton a élargi son champ d'action en faveur de l'égalité des chances dans l'accès à la culture et aux sports, grâce notamment au soutien de la DDETS 77.

• Notre partenariat avec l'association **Sports pour tous** avec qui nous avons établi un projet autour d'un programme de 5 séances multi-activités, encadrées par un éducateur sportif, a été renouvelé pour l'année 2022. Les 5 séances ont été effectives et ont rassemblé **17 jeunes distincts et 1 père**. Différentes activités ont été proposées comme de l'ultimate, du basket-ball, du badminton ou différents jeux d'équipe (balle au prisonnier, course de relais, parcours d'obstacle). En complément de ces activités, un bénévole œuvrant au Rocheton jusqu'en septembre 2022 dans le cadre d'un mécénat d'entreprise, a proposé aux jeunes des activités au sein du Rocheton et des sorties à l'extérieur : sortie en VTT jusqu'à la base de loisirs de Bois le Roi au mois de février, animation basket et ping-pong au mois de mars, pétanque et volley-ball au mois d'avril, séance de jeux collectifs et cache-cache géant en équipes dans le parc du Rocheton et nouvelle sortie en VTT jusqu'à la base de loisirs de Bois le Roi avec baignade au mois de juin. Toutes ces séances ont rassemblé **20 jeunes** stationnés sur les aires de Melun, Saint Fargeau Ponthierry, Combs la Ville et Lisses. Les jeunes des aires d'accueil de Saint Pierre du Perray et d'Evry-Courcouronnes ont été invités à participer mais les parents ont émis des réticences. Même si la relation de confiance a pu être instaurée avec la majorité des parents, certaines étapes vont prendre un peu de temps mais le Rocheton compte beaucoup sur le bouche à oreille qui fonctionne très bien au sein de la communauté.

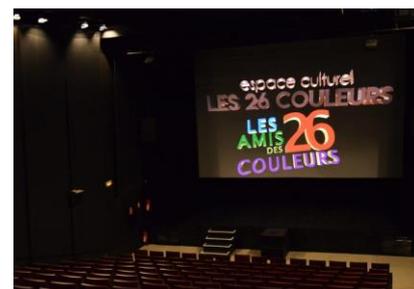


• Le Rocheton accueille chaque année, des jeunes volontaires en service civique. Entre janvier et août 2022, **3 jeunes allemandes** ont pu découvrir le service gens du voyage, participer à certaines activités et en proposer d'autres. Un groupe d'adolescentes de l'aire de Saint Fargeau Ponthierry, a été particulièrement ciblé. Au total, **5 ateliers** ont été proposés : 1 en janvier sur l'amitié franco-allemande, 1 en février sur la St Valentin, 1 en mars pour la fabrication d'un « cahier frou-frou », 1 en avril pour la fabrication d'une tête à pousser et 1 en mai pour la fête des mères. Au total, ces animations ont rassemblé **20 jeunes**.

A compter des mois de septembre puis novembre, **2** nouvelles volontaires allemandes ont pris le relais et ont été immiscées progressivement aux différentes activités du service. L'une d'elle a choisi de proposer des ateliers manuels sur l'aire de Combs la Ville, le mercredi après-midi. **3** ateliers autour de Noël ont pu être organisés avant la fin de l'année. Ils ont rassemblé **10** personnes (4 enfants et 6 adolescents). Ces interventions régulières vont permettre de fidéliser les participants et de travailler sur des projets à plus grandes échelles.



• Suite à l'incendie survenu en début d'année sur l'aire de Saint Fargeau Ponthierry, les familles se sont installées sur un ancien site industriel, situé à proximité de **l'espace culturel les 26 couleurs**. Il s'est avéré que les familles ne connaissaient pas ce lieu, ni les activités qui y sont proposées. Une sortie au cinéma a donc pu être organisée au mois de juillet. Elle a rassemblé 10 enfants, 3 adolescents et 1 maman. Le trajet s'est fait à pied.



• Afin de toucher un maximum d'enfants et de jeunes, un partenariat avec l'association **Unis cités** a été mis en place en 2022. Ce partenariat a pris **2 formes** : la participation d'enfants et d'adolescents du voyage à un atelier intergénérationnel organisé pour la fête de Pâques. Cet atelier a rassemblé 3 enfants et 2 adolescents de l'aire d'accueil de Combs le Ville. Ils ont pu fabriquer un panier et partir à la chasse aux œufs dans le parc du Rocheton ; la venue de volontaires en service civique, pour proposer des animations sur les lieux de vie et ce dans le cadre de l'action « *Booster* ». Les jeunes ont proposé des temps jeux de société (mikado géant, puissance 4 XXL...) et des temps jeux collectifs (chaise musicale, jeu du béret...). Cela a représenté **4** séances sur l'aire de Saint Fargeau Ponthierry qui ont rassemblé **35** enfants et adolescents, **1** séance sur l'aire de Melun qui a rassemblé **3** enfants et adolescents et **2** séances sur l'aire de Combs la Ville, qui ont rassemblés **22** enfants et adolescents.



• Durant les vacances d'Avril, l'espace culturel Les 26 couleurs situé à Saint Fargeau Ponthierry accueillait **Monsieur Jérôme TOQ'R**, artiste plasticien, dans le cadre d'un atelier participatif. Une adolescente de l'aire de Melun a souhaité y participer. Une structure en métal avait été acheminée jusqu'au lieu de l'animation et il a été demandé aux participants de mettre cette structure en couleur. La structure est ensuite repartie en province pour être passée au four avant de revenir au mois de juillet pour être installée définitivement sur l'esplanade devant l'entrée de l'espace culturel.

- Début août, une sortie au **Labyrinthe de Sénart** (escape game dans un champ de maïs) a pu être organisée avec des familles des aires de Saint Fargeau Ponthierry et Melun (2 adultes, 2 adolescents et 4 enfants). Cette année, le thème était le peuple Maya. Le jeu de piste a été entièrement mené par les 2 mamans présentes. Les capacités d'observation et de réflexion de tous ont permis au groupe de résoudre une à une les énigmes et de trouver la clé du coffre renfermant la réponse à l'énigme finale.



- A la demande de la direction et afin d'égayer une partie de l'accueil du Rocheton, un atelier de peinture a pu être mis en place sur 2 séances, en octobre et novembre. Il s'agissait de décorer une partie des murs ainsi que les fauteuils en tissu sur le thème de la nature. Cet atelier a été ouvert aux résidents du service social hébergés sur site mais aussi à quelques familles du voyage. Les 2 ateliers ont rassemblé **19** personnes (5 adultes, 10 adolescents et 4 enfants) dont **3** personnes du voyage (1 père et 2 adolescentes). Au-delà de l'activité en elle-même qui a permis un moment de création et d'expression, ce sont surtout les échanges entre des personnes d'origines différentes qui ont été les plus riches.



- Durant les vacances de Noël, 3 activités à destination des adolescents accompagnés dans le cadre du soutien CNED et des jeunes adultes accompagnés dans leur insertion professionnelle ont été organisées. Elles ont rassemblé **45** personnes. Les jeunes ont pu s'essayer au laser game, au bowling et au karting. Certains parents ont participé aux trajets et 7 jeunes (1 garçon et 6 filles) ne participant jamais aux activités extérieures, ont eu l'autorisation de sortir de l'aire d'accueil pour se joindre au groupe. Cela montre encore une fois, que la confiance accordée au Rocheton s'installe de plus en plus.



III.1.B. Favoriser l'accès à la lecture et à l'écriture

• Afin de proposer des temps de lecture et de découverte du livre sur les aires d'accueil, Le Rocheton avait sollicité l'antenne Seine et Marnaise de « **Lire et faire lire** » durant l'année 2021 mais faute de candidat, notre demande était restée vaine. En janvier 2022, Le Rocheton a été contacté, car une bénévole s'était proposée pour des lectures d'histoires sur l'aire d'accueil de Saint Fargeau Ponthierry. Après une rencontre avec la coordinatrice du dispositif et la bénévole puis une présentation de cette dernière aux familles de l'aire d'accueil, une convention a pu être signée pour une séance hebdomadaire entre le 09 février et le 30 juin 2022, puis 1 séance toutes les 2 semaines, entre le 05 septembre et le 16 décembre. La bénévole est donc intervenue à **19** reprises et les séances ont rassemblé **97** enfants et **5** adolescents. En complément, une des volontaires allemandes a également assuré **2** séances (1 sur St Fargeau Ponthierry et 1 sur Saint Pierre du Perray) qui ont rassemblé 9 enfants et 1 adolescente.



• En parallèle, Le Rocheton a déposé des annonces sur le site « **je veux aider.gouv.fr** » afin de trouver des bénévoles pour intervenir sur les aires d'accueil d'Evry-Courcouronnes ou Lisses ainsi que Melun ou Combs La ville. Une association d'étudiants « **Hibook** » s'est manifestée rapidement pour intervenir côté Seine et Marne. Une première rencontre a eu lieu le 01 mars puis 2 interventions sur l'aire de Combs la Ville, pendant les vacances scolaires d'avril et de juillet et qui ont rassemblés **8** enfants. A compter du mois d'octobre, l'association a proposé d'intervenir une fois par mois, le samedi. Les séances d'octobre et de novembre ont eu lieu sur l'aire d'accueil de Melun et ont rassemblé **9** enfants. Cette du mois de décembre a dû être annulée du fait de la présence de cas de covid sur l'aire. En complément, une jeune étudiante s'est manifestée pour la partie Essonnienne et un rendez-vous téléphonique a pu être organisé mi-mai puis un calendrier pour des interventions en juillet. La première séance a eu lieu le 07 juillet et a rassemblé **4 enfants et 1 maman** et la seconde le 29/07 et a rassemblé **11 enfants et 1 maman**.

Le Rocheton a mis à disposition de la bénévole une valise rempli de livres, qui ont pu être achetés grâce à des chèques lire, offert par le ministère de la Culture et redistribué par la FNASAT, au sein de son réseau d'adhérents.





- **16 animations autour d'activités ludiques et du jeu** ont été organisées durant les vacances scolaires de février, avril, juillet, octobre et décembre sur **les aires d'accueil de Saint Fargeau Ponthierry, Lisses, Savigny le Temple, Melun, Evry-Courcouronnes et Saint Pierre du Perray** en faveur de **76 enfants, 21 adolescents et 5 adultes** soit **102 participants** au total.

Afin de répondre aux demandes du public et d'offrir une diversité dans les outils, Le Rocheton s'est constitué une petite ludothèque avec des jeux d'intérieur et d'extérieur, à dimension humaine ou XXL, favorisant l'observation, la rapidité, la logique ou encore les savoirs de base.

- Afin de faire connaître les services culturels existants sur les communes, il a été proposé à un groupe d'adolescents de l'aire de Saint Fargeau Ponthierry de se rendre à la **bibliothèque municipale**. Le rapprochement avec cet équipement avait déjà commencé en 2021, mais la mise en place du pass sanitaire dès l'âge de 12 ans avait stoppé les échanges ; aucun jeune intéressé n'ayant été vacciné. Une première visite des locaux et une présentation des services a eu lieu en avril. **3** adolescents étaient présents. Un dossier d'inscription a pu être constitué par chacun d'eux. Lors du dépôt de ces derniers, des emprunts de livres et de DVD ont pu se faire et les emprunts suivants ont été gérés directement par les familles. En parallèle, **1** jeune fille de l'aire d'accueil de Melun a pu être accompagnée à la **médiathèque** de l'Astrolabe de Melun, pour récupérer un dossier d'inscription et faire une première visite des lieux.

III.1.C. Favoriser la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

L'équipe du pôle social du Rocheton a accueilli en avril 2022, un conseiller numérique et ce grâce à un financement de la région Ile de France. Un bungalow a été aménagé avec un coin bureau et un coin destiné à recevoir des usagers pour des ateliers individuels ou collectifs, grâce à l'achat et l'installation d'ordinateurs portables.

Un dépliant à destination des usagers a été réalisé. Ce dernier présente les différents ateliers proposés tout au long de la semaine : CV et lettre de motivation, navigation sur internet, découverte des applications liés aux droits (CAF, Ameli...).

A l'origine, le service gens du voyage n'était pas concerné par ces ateliers car le public voyageur n'avait pas été stipulé dans le projet initial mais il a finalement été convenu en équipe, que des ateliers ponctuels sur certaines aires d'accueil puissent être proposés. Malheureusement, cela n'a pas pu se concrétiser en 2022 ; le salarié ayant succédé les arrêts maladie, dès le mois de mai 2022.

- Comme chaque année, le service gens du voyage du Rocheton a participé à la semaine de lutte contre l'illettrisme qui s'est tenue entre le 08 et le 15 septembre 2022. Cette année, le thème était « l'illettrisme dans le monde du travail ». Il a été proposé une action intitulée « *A la découverte du travail par les mots* » et qui sur le terrain s'est manifestée par le recueil de témoignages de femmes et d'hommes, qui, malgré leur analphabétisme ou illettrisme ont réussi à trouver un emploi.



Le recueil de **5 témoignages** a pu être possible : 3 adultes (2 hommes et 1 femme) issus de la communauté des gens du voyage et 2 hommes hébergés respectivement en Centre d'Hébergement d'Urgence et en Bail Glissant, au sein du Rocheton. Un petit livret a pu être réalisé et remis à chaque personne ayant accepté de partager son histoire.

- Afin de redonner vie à l'espace potager, laissé en suspens depuis plusieurs mois, suite au départ de l'association qui en avait la gestion, le service animation du Rocheton a travaillé autour d'un projet à visée socio-éduco-professionnelle, permettant à la fois de (re)donner vie à un lieu partagé, de créer du lien entre les différents acteurs et publics de l'association et de promouvoir l'association et ses valeurs. Le projet a été présenté aux résidents du service social hébergés sur site ainsi qu'à quelques familles du voyage. Une première réunion de présentation a eu lieu le 18 novembre à laquelle, **1** homme du voyage stationnant sur l'aire d'accueil de Melun a participé ; ce dernier étant passionné par la nature. S'en est suivi, un nettoyage de la serre et la récupération de fumier auprès du centre équestre situé à proximité. Une nouvelle réunion est prévue début janvier 2023 pour travailler sur le règlement intérieur de cet espace.

III.1.D. Outils de communication et évènements

- Depuis la signature de la convention d'objectifs 2021 avec l'agglomération de Grand Paris Sud et suite à la demande de cette dernière, Le Rocheton développe la communication avec les familles de voyageurs, via une page Instagram. Elle est nommée « **Gadjie et compagnie** ». Cet outil permet la diffusion d'informations en lien avec la scolarisation (dates de rentrée scolaire, bourse collège...), la santé (opérations nationales, campagne de prévention, évènements locaux...) ou encore l'insertion professionnelle (dispositifs nationaux, évènements locaux...). A cela s'ajoute, des activités interactives comme des jeux de logique (publiés à chaque période de vacances scolaires), des lectures d'histoires, des activités manuelles et des ateliers beauté, tous publiés mensuellement. « **Gadjie et compagnie** » compte à la fin de l'année, **18 abonnés et 99 publications**.

- Suite à la sollicitation en mai 2021, de l'antenne du **Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples (MRAP)** de Seine et Marne, le service gens du voyage a intégré un groupe de travail réunissant des bénévoles de différentes antennes (Bretagne, Sud-ouest, Essonne, Seine Saint Denis) et une avocate de Paris afin de remettre à jour une exposition sur la communauté des Gens du voyage datant de 2005. Entre janvier et juillet, **5** réunions de travail en visioconférence ont eu lieu. Le Rocheton a pu participer à **2** d'entre elles.

La participation du Rocheton s'est illustrée par le recueil du témoignage de **12 voyageurs et d'un enseignant EFIV** (Elèves issus de Familles itinérantes et du Voyage) ainsi que la rédaction d'un exposé sur la scolarisation destiné au livret qui accompagne l'exposition et qui sera remis aux visiteurs. Le groupe de travail s'était attaché à finaliser l'exposition pour fin juin car l'antenne du MRAP de Tarbes (65) devait organiser un évènement autour de la communauté des gens du voyage. Cet évènement a finalement été annulé mais malgré cela, le contenu des 11 panneaux que constitue l'exposition a pu être terminé et envoyé à la graphiste puis à l'imprimeur.

Le groupe de travail s'est accordé jusqu'à début septembre pour terminer le livret de 40 pages qui accompagne l'exposition afin que l'outil dans sa globalité, soit présenté au bureau national du MRAP prévu le 17 septembre. Le Rocheton a choisi d'acquérir un exemplaire de l'exposition. Cette dernière a pu être installée dans les locaux **entre le 31 octobre et le 18 novembre**. Une soirée d'inauguration a été organisée le **04 novembre**, en présence de salariés, d'un membre du Conseil d'Administration, de partenaires institutionnels et d'une famille du voyage.

Cette soirée a été aussi l'occasion d'accueillir Messieurs Jean-Claude ROUMEGA (ancien directeur de l'association de solidarité avec les gens du voyage des Hautes Pyrénées) et Alain BENESTY (de la manufacture de l'image) pour une conférence musicale sur les gens du voyage dans la chanson française, des années 60 à nos jours. La soirée a été riche en échanges et s'est terminée autour d'un cocktail dînatoire.



- Afin d'informer et de sensibiliser les professionnels à la communauté des gens du voyage et à leurs problématiques, Le Rocheton et le SYMGHAV se sont associés pour intervenir auprès des agents municipaux de la ville de Melun. Cette rencontre intitulée « *Gens du voyage : mode de vie, culture et accompagnement* » a eu lieu mi-octobre et a rassemblé 8 professionnels, tous rattachés au CCAS (accueil, service social, service à la population, domiciliation). Grâce à un support projeté, les agents ont pu recueillir des informations sur les origines de cette communauté, leur culture, leur histoire, leurs modes d'habitat, leur relation avec le travail, la famille ou encore la santé. Cette rencontre a été riche en partages et l'ensemble des professionnels s'est dit satisfait.



- Afin de mettre en valeur les différentes activités proposées par le service gens du voyage du Rocheton, plusieurs panneaux ont été réalisés en début d'année, avec un groupe d'enfants de l'aire d'accueil de Combs la Ville. Plusieurs dizaines de photos, des dix dernières années, ont été imprimées afin de créer des pêle-mêle, qui ont pu être affichés dans la salle d'activité mise à disposition sur l'aire. Au-delà de l'activité en elle-même, les enfants ont apprécié ce moment car cela leur a permis de voir ou revoir ce qui a pu être proposé et mis en place pour eux, où pour certains d'entre eux, pour leurs parents, frères et sœurs aînés.

- Cette année, le service gens du voyage s'est associé au service social du Rocheton pour organiser l'évènement festif pour les fêtes de fin d'année. La journée a été riche avec un spectacle familial intitulé « *Drôle de Noël chez Myrtille* », un goûter et la remise des cadeaux. Chaque famille du voyage a été personnellement invitée et 9 d'entre elles ont fait le déplacement, soit 19 adultes (10 femmes et 9 hommes), 5 adolescents (4 filles et 1 garçon) et 16 enfants (10 filles et 6 garçons). Toutes les aires d'accueil, à part celle de Lisses et d'Evry-Courcouronnes étaient représentées. Les familles ont apprécié ce moment et les enfants ont été ravis de recevoir leurs cadeaux des mains du Père Noël. Une partie des cadeaux a été offert par Carrefour Solidarité et les autres ont été achetés pour l'occasion.



• Grâce au **conseil municipal des jeunes de la ville de Cesson**, les enfants n'ayant pas pu venir aux festivités de Noël, ont pu recevoir un cadeau. En effet, une opération « *boîte à chaussures* » a été impulsée au niveau du lycée de la commune. La consigné donnée était = 1 produit tenant chaud, 1 livre, 1 jouet et 1 quelque chose à manger. Au total, plus d'une vingtaine de boîtes ont pu être distribuées.

Ce geste a été énormément apprécié par les familles et les enfants se sont tous empressés de découvrir le contenu de leur boîte. Le Rocheton espère à nouveau pouvoir bénéficier de cette opération l'année prochaine.



III.2. Favoriser l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements

Selon la DDETS, les jeunes intéressés par une formation professionnelle se heurtent à un problème d'autonomie notamment dans les déplacements. Il nous a donc été demandé de travailler et de proposer des actions autour de 2 axes :

- L'obtention de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASRR) ; attestation désormais indispensable pour s'inscrire dans une auto-école et obtenir la délivrance de son permis de conduire
- L'obtention du code de la route qui nécessite un niveau scolaire suffisant pour comprendre les questions posées lors de l'examen.

Notre partenariat avec le **GRETA de Corbeil Essonnes** a été de nouveau concluant en 2022 avec l'inscription de **18 jeunes** à l'examen d'ASRR 2. Sur tous les jeunes présentés, **13** ont obtenu l'examen à la première tentative, **2** ont échoué à l'examen et ont pu être inscrits à la session suivante, **2** ont annulé leur inscription (départ du département et diplôme finalement retrouvé) et **1** ne s'est pas présenté à l'examen.

Le nouveau principal adjoint du **Collège les Aulnes situé à Combs la Ville** a été rencontré au mois de février afin de lui présenter le Rocheton, ses missions ainsi que l'outil pédagogique Mobiligo et ce en prévision des examens d'ASRR1 et d'ASRR2. Pour rappel, Mobiligo est un jeu éducatif, conçu en partenariat avec la Fondation d'entreprise Michelin et qui se décline en 2 modèles : un, destiné aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} en vue de la préparation à l'examen d'ASRR1 et un, destiné aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} en vue de la préparation à l'examen d'ASRR2. Le Rocheton avait sollicité l'Association de Prévention Routière d'Ile de France afin d'en obtenir un exemplaire mais malheureusement, seuls les collèges pouvaient en bénéficier. Malgré toutes les informations apportées, le principal adjoint ne s'est pas saisi de cette opportunité. Une nouvelle tentative sera faite en 2023.





Contrairement à l'année dernière, Le Rocheton a pu présenter des jeunes pour l'examen d'**ASRR1**. L'entraînement a eu lieu le 17 mai. Sur les 9 jeunes présents, tous ont obtenu leur examen. L'examen réel a eu lieu le 20 mai et sur les **9** jeunes présents, **8** ont obtenu leur diplôme. Le Rocheton a proposé à la jeune qui a échoué de passer une épreuve de rattrapage mais celle-ci a décliné l'offre. Pour ce qui concerne l'examen d'**ASRR2**, l'entraînement a eu lieu le 23 mai et sur les 12 jeunes présents, 2 n'ont pas obtenu le nombre suffisant de bonnes réponses. L'examen final a eu lieu le 02 juin et sur les **13** jeunes présents, tous ont obtenu leur diplôme.

Contrairement aux années passées, où les jeunes devaient regarder la série de questions sur grand écran et répondre sur une feuille papier, cette fois-ci, tout se passait sur internet. Chaque jeune disposait d'un ordinateur et devait se connecter sur le site « e-asrr.education-securite-routiere.fr » et rentrer un identifiant donné par le collège pour pouvoir débiter la session. L'accompagnateur ayant lui aussi accès à un ordinateur, il pouvait suivre en direct, l'évolution de chaque jeune et obtenir les résultats à la fin de l'examen.

Le site internet « e-asrr.education-securite-routiere.fr » est un nouvel outil, très bien conçu et facilement accessible sur smartphone dont la publicité a été faite auprès des jeunes désireux de passer ces examens afin qu'ils puissent s'entraîner, individuellement ou lors de sessions collectives proposées par Le Rocheton. Un essai a été réalisé sur l'aire d'accueil de Combs la Ville, au mois d'octobre, auprès de 2 jeunes qui devront passer l'examen l'année prochaine. Le premier jeune a obtenu un très bon résultat dès la première série et le second jeune a dû faire 3 tentatives avant d'obtenir une note au dessus de la moyenne. Ce type d'expérience sera renouveler dès que possible.

En parallèle, les animations à destination des enfants d'âge maternelle et primaire ont pu reprendre à partir du mois d'octobre. Les aires d'accueil de Combs la Ville et de Melun ont été concernées par une animation autour de l'enfant « *rouleur* » (enfant en classe de CM1/CM2). Elles ont rassemblé **9** enfants qui ont dû répondre à une dizaine de question autour des équipements de sécurité, des services d'urgence ou encore des panneaux de signalisation. Pour terminer les séances, les participants ont enfourchés leur vélo ou chausser leur patin à roulettes, pour réaliser le parcours installé pour l'occasion. A la fin de la séance, ils se sont vu remettre un diplôme et quelques goodies, offerts par le service sécurité routière de la Préfecture de Seine et Marne.



IV Soutenir la scolarité et développer l'accès au collège

IV.1 Soutien CNED :

La peur du collège identifiée en 2011 est jusqu'à aujourd'hui restée d'actualité et représente l'obstacle majeur à la scolarisation au secondaire. Le collège est le lieu de tous les fantasmes chez les voyageurs et l'inquiétude des parents est transmise très fortement à leurs enfants. Afin de lutter contre les idées-reçues des familles, il faut provoquer un débat et favoriser l'ouverture vers le collège.

Pour rappel, en septembre 2018, Le Rocheton a été informé par Mme Braillet, formatrice au CASNAV et référente académique EFIV que le dispositif du relais CNED au collège ne serait pas reconduit. En effet, l'objectif premier qui était de favoriser la scolarisation au collège a été considéré comme non atteint.

Même s'il est vrai qu'aucun des élèves ayant participé au relais CNED au collège a mis un terme à sa scolarité via le CNED pour être inscrit en établissement, pour le Rocheton l'expérience aura néanmoins été positive car d'année en année, le nombre de participants n'a cessé d'augmenter, les élèves se sont impliqués dans leur travail, le contact avec M. Mateu, l'enseignant de la brigade départementale a été plus que satisfaisant, l'intérêt des parents se distinguait de plus en plus et à l'annonce de cette nouvelle aux élèves inscrits au CNED pour la rentrée de 2018, certains ont exprimé leur regret de vive voix.

Pour pallier à cet arrêt, Le Rocheton continue de proposer des séances de soutien sur l'aire d'accueil de Combs la Ville, à hauteur d'une séance hebdomadaire de 2h30. Pour faire face à la demande et grâce à l'acquisition du camion, des séances comparables ont également été mises en place sur les aires d'accueil de Saint Fargeau Ponthierry, Melun, Evry-Courcouronnes et Lisses. **Entre le 01 janvier et le 31 décembre 2022, il y a eu 73 séances regroupant 214 participants**, soit une moyenne de 3 par séance. L'implication des jeunes n'est pas similaire d'une aire d'accueil à une autre et d'une famille à une autre. Le Rocheton s'efforce de garder un jour fixe pour chaque aire d'accueil, afin de mettre en place une habitude et un rythme. De plus, La veille de notre venue, un SMS est envoyé aux jeunes et aux parents pour tout confirmer. Autant certains sont prêts avant notre arrivée et ils peuvent ainsi profiter pleinement de notre présence et de notre aide, autant d'autres se montrent moins concernés et impliqués.



IV.2 Favoriser le lien entre école et application professionnelle

Pour rappel, le décret n°2020-978 du 5 août 2020 définit les conditions de mise en œuvre de l'obligation de formation des jeunes âgés de 16 à 18 ans, entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2020.

Concrètement, tout jeune âgé de 16 à 18 ans doit soit :

- Poursuivre son parcours scolaire ou être en apprentissage en établissement ou via l'enseignement à distance
- Être engagé dans un parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle
- Être engagé dans un service civique
- Être en emploi

Sont exemptés de cette obligation les jeunes âgés de 16 à 18 ans pouvant attester de difficultés liées à la santé sur présentation d'un certificat médical.

Chaque établissement d'enseignement du second degré, y compris les établissements d'enseignement privé sous contrat et d'enseignement agricole, chaque centre de formation d'apprentis, transmet les coordonnées de ces anciens élèves qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation.

Ce sont les missions locales ensuite qui seront chargées de contrôler cette obligation, en lien étroit avec les établissements scolaires et de formation. Le jeune et son représentant légal seront convoqués à un entretien par la mission locale. Dans un délai de 2 mois suivant la convocation et en l'absence de respect de l'obligation de formation, la mission locale devra transmettre au président du Conseil départemental les informations relatives à la situation du jeune, en vue de lui permettre de mettre en œuvre toute mesure adaptée pour éviter la marginalisation et faciliter l'insertion sociale.

Force est de constater que peu de communication a eu lieu sur ces nouvelles obligations, du fait certainement de la crise sanitaire qui a ralenti la mise en œuvre de ce décret. Etant donné que les enfants du voyage poursuivent leur scolarité du second degré (collège) via le CNED, vont-ils réellement être identifiés et recensés comme jeunes soumis à l'obligation de formation dès lors qu'ils mettront fin à leur scolarité à l'âge de 16 ans ? Se pose également la question de la mise en œuvre du contrôle par la mission locale, étant donné que les jeunes ne disposent pas d'une adresse mais d'une domiciliation administrative de leurs parents, qui sera responsable du contrôle : la mission locale du lieu de domiciliation ou bien celle du lieu de résidence effectif (qui est parfois à des centaines de km l'une de l'autre).

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2022 signée avec l'agglomération de Grand Paris Sud, il a été demandé au Rocheton de travailler sur cet axe et en priorité auprès des jeunes qui ont été accompagnés lors de leur scolarisation au CNED, qui arrive au terme de leur scolarisation obligatoire et qui stationne de manière régulière sur les aires d'accueil du territoire.

Le Rocheton développant déjà une action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, grâce au soutien financier de la DDETS 77, les jeunes dans cette situation et stationnant sur les aires de Combs la Ville et Savigny le Temple sont d'ores et déjà recensés et accompagnés, pour ceux qui le souhaitent.

Sur le territoire essonnien, très peu de jeunes étaient concernés soit par ce que leur famille n'avait pas été accompagnée vis-à-vis de leur scolarisation antérieure, soit par ce qu'ils étaient âgés de plus de 18 ans et pour certains, déjà mariés et avec des enfants à charge. Certains avaient pu être repérés lors de la campagne d'inscription 2022-2023 mais suite à l'accident survenu durant l'été sur l'aire d'accueil de Lisses, un certain nombre d'emplacements sont restés vides, le profil des familles a changé et les premiers entretiens prévus au mois de septembre, n'ont pas pu avoir lieu.

Dans le courant de l'année 2022, l'aire d'accueil de **Lisses** a été concernée par **1** jeune fille, âgée de 18 ans, dont le projet est lié au passage de son permis de conduire. Le Rocheton a été sollicité par cette dernière pour l'aider à obtenir un duplicata de son diplôme d'ASRR2, indispensable pour le retrait de son permis définitif. L'aire de **Saint Pierre du Perray** n'a pas été concernée par ce type de profil. Néanmoins, **1** jeune n'ayant pas été réinscrite au CNED pour l'année scolaire en cours, pourra être rencontrée en début d'année 2023, dès l'obtention de ses 16 ans. Pour l'aire **d'Evry-Courcouronnes**, cela a concerné **1** jeune de 18 ans, qui a sollicité le Rocheton pour être orienté et conseillé pour trouver un premier emploi ou une formation qualifiante. Ce dernier ayant une adresse sur la commune de Lisses, il a été orienté vers le service emploi de cette dernière ainsi que la mission locale d'Evry-Courcouronnes et **1** jeune de 16 ans, qui n'a pas été réinscrit au CNED et qui a été rencontré pour terminer d'éventuels besoins en lien avec une insertion professionnelle.

Pour chaque entretien, Le Rocheton utilise comme outil, un questionnaire à réponses ouvertes, déjà utilisé dans le cadre de l'action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Pour rappel, en 2021, Le Rocheton avait pris contact avec plusieurs entités, intervenants directement auprès des jeunes comme le service accompagnement et emploi de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart qui couvre l'aire d'accueil de Saint Pierre du Perray, la mission locale d'Evry, qui couvre l'aire d'accueil de Lisses et celle de Corbeil, qui couvre l'aire d'accueil de Courcouronnes.

V Réunions et rencontres partenariales

✓ Au mois de février, Le Rocheton a pu rencontrer lors d'une réunion en visio-conférence, Monsieur Courtial, le nouveau **médiateur de la préfecture** de l'Essonne et ce en présence de Mme Touchet de l'agglomération de Grand Paris Sud. Nos missions, le cadre de nos interventions ainsi que les moyens mis en œuvre pour y répondre, ont pu être présentés. Monsieur Courtial a montré un grand intérêt au travail de terrain mené par Le Rocheton et s'est proposé d'être un appui, un relai pour favoriser notre développement partenarial sur le territoire. Une rencontre physique sur l'aire d'accueil de Lisses a pu avoir lieu quelques semaines plus tard avec une présentation de notre camion aménagé.

✓ En avril, une **commission séjour** pour les aires d'accueil de Melun et Vaux le Pénil, s'est tenue en présence du SYMGHAV, du Rocheton, de l'Education Nationale, des forces de l'ordre, des Centres Communaux d'Action Sociale des 2 communes et d'une élue de la commune de Vaux le Pénil. Cette commission a permis de statuer sur les demandes de prolongations de séjour des familles, soit pour raisons médicales, soit pour permettre la poursuite de la scolarisation des enfants, soit pour maintenir un emploi ou favoriser des démarches en lien avec une insertion professionnelle.

✓ Fin avril, Le Rocheton a été invité par Mme Braillet du CASNAV 77, à rencontrer lors d'une réunion en visio-conférence, Monsieur Bachelot, **conseiller éducation et droits de l'enfant** et Mme Viennot, cheffe de projet pôle Gens Du Voyage, à la **Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement**. Après une présentation des missions du Rocheton, les échanges se sont tournés vers la situation post COVID 19, les constats de terrain ou encore les freins à la scolarisation au collège. C'est lors de cette rencontre que Monsieur Bachelot nous a expliqué qu'il animait un groupe de travail sur la scolarisation des EFIV en lien avec la Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE (DGESCO) et qu'il souhaitait mettre en place un groupe de travail restreint incluant 5 départements témoins dont la Seine et Marne.

✓ Mi-mai, Le Rocheton a été invité à participer à un **séminaire académique** organisé par le CASNAV 77 autour de l'interculturalité et des valeurs de la République. Les interventions de la matinée concernaient plutôt le public migrant et la médiation éducative et culturelle. L'après-midi, l'intervention du Rocheton sur « *l'accompagnement vers la scolarité des enfants du voyage* » est venue se coupler avec celle de Monsieur Bachelot de la DIHAL sur « *l'école à l'épreuve de la grande précarité : la scolarisation des enfants vivant en bidonvilles, quats et hôtels sociaux* », celle de l'association L'école enchantée (93) sur « *l'accompagnement vers une scolarité réussie des enfants en situation de grande précarité* » et enfin celle d'Erell Latimier, docteure en sciences du langage sur « *les dispositifs scolaires destinés aux jeunes voyageurs : construction et effets* ».

✓ Dans le cadre de la refonte du projet associatif de la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les gens du voyage (FNASAT), à laquelle Le Rocheton est adhérent, des **rencontres inter-régionales** ont été organisées entre début juin et début juillet 2021. Le Rocheton avait participé à celle organisée dans le Loiret (45), sur le site de l'aire d'accueil permanente de la Source à Orléans. Cette journée avait été l'occasion de rencontrer de nouvelles associations, d'exprimer nos demandes, attentes et orientations souhaitées, d'assister à une présentation des actions de l'association en charge de l'accueil et de l'accompagnement des familles stationnées sur site (ADAGV) et d'une visite des locaux (aire d'accueil, locaux administratifs et locaux dédiés à l'animation). Afin de présenter le texte final, validé par le COPIL et le Conseil d'Administration de la FNASAT, des réunions en visio-conférence ont été organisées et le Rocheton a participé à celle du 04 avril.

✓ Le Rocheton a été présent aux **Commissions Départementales Consultatives** qui se sont tenues aux mois de juin et décembre. Celle de juin concernait la partie du schéma départemental en lien avec les réponses au stationnement des voyageurs avec un rappel du nombre de places existantes en aire d'accueil, les projets en cours, les places restantes à créer ou encore la saison des grands passages en cours. Celle du mois de décembre concernait plutôt le volet social du schéma avec des présentations des missions et actions de terrain des acteurs départementaux. Il a été demandé au Rocheton de présenter son action en faveur de la scolarisation.

✓ Participation du Rocheton aux **groupes techniques restreint** « scolarisation » organisé par la **DIHAL**. Celui de juillet avait pour thème « *comment améliorer l'accès à l'école des enfants issus de familles itinérantes et du voyage ?* » et celui de septembre, portait sur les thèmes « *rôle et place de l'éducation nationale dans les schémas d'aires d'accueil* » et « *stratégies et procédures partenariales pour favoriser le passage de l'aire à l'école* » en présence notamment de Mme Isabelle Mary de la DGESCO, Monsieur Dominique Raimbourg, président de la Commission Nationale consultative des gens du voyage, des CASNAV, des DSDEN, de la FNASAT, des associations œuvrant sur le terrain ou encore des gestionnaires d'aires d'accueil et des représentants d'EPCI.

✓ Mi-juillet, Le Rocheton et l'équipe sociale du SYMGHAV ont rencontré les responsables des services SSD (Service Social Départemental), SAPHA (Service d'Aide aux Personnes Handicapées et Agées), PMI (Protection Maternelle et Infantile) ainsi que la conseillère du CLI (Comité Local d'Insertion), rattachés à la **Maison Départementale des Solidarités de Melun Val de Seine**. Il a été proposé d'organiser un temps de formation/information sur le public voyageur (histoire, mode d'habitat, valeurs...). Cette proposition a été approuvée par l'ensemble des professionnels présents et devait être soumise au CODIR du 13/07. Malgré plusieurs relances dans le courant du dernier semestre, cette proposition n'avait pas abouti à la fin de l'année.

✓ Mi-septembre, une rencontre avec M M'Jati, **élu de la mairie de Saint Fargeau Ponthierry et vice-président du SYMGHAV** a pu avoir lieu suite à ma sollicitation pour proposer aux agents municipaux, un temps de formation/information sur le public voyageur. Cette proposition a été complètement approuvée et une rencontre avec le nouvel élu en charge de l'accueil des gens du voyage a pu être calée dans la seconde quinzaine du mois d'octobre.

VI Limites constatées à la réalisation de l'action

- Les **moyens de contraindre les familles à l'inscription scolaire et à la scolarisation régulière** pour les enfants de 3 à 16 ans sont très limités. En effet, si une famille stationnée sur une aire d'accueil choisit de ne pas scolariser son enfant, malgré les recommandations et les insistances du Rocheton, si aucune démarche n'est finalement engagée dans ce sens, la famille pourra tout de même rester sur l'aire d'accueil pendant la durée de séjour prévue par le règlement (entre 2 et 3 mois selon le territoire) voir plus. En parallèle, si un enfant est inscrit dans un établissement scolaire mais qu'il ne le fréquente que de manière très occasionnelle, les moyens de « pression » exercés auprès de la famille se limitent bien souvent à un rappel à l'ordre du directeur d'école et du Rocheton s'il est sollicité. Le directeur d'école peut demander l'intervention de l'Inspection Académique pour faire appliquer l'obligation scolaire, mais ce recours n'est pas souvent employé et s'il peut l'être parfois, l'intervention de l'Inspection consiste en un courrier de rappel à la loi qui souvent ne parvient même pas à la famille.

- **Collaboration avec les gestionnaires des aires** : Le Rocheton ne se sent pas toujours soutenu / relayé dans leur discours auprès des familles sur l'obligation scolaire par les gestionnaires et ne dispose pas forcément de toutes les informations en temps réel, sur la composition des familles. Il n'est pas rare qu'une femme soit mentionnée « isolée sans enfant » sur le logiciel d'occupation de l'aire alors qu'en réalité, il y a un ou plusieurs enfant(s) avec elle. Le manque de turn-over des familles et la préférence de certains gestionnaires à privilégier le stationnement de couples sans enfants ou de personnes isolées ne facilitent pas le développement de l'action du Rocheton. A noter également que durant l'année 2022, il y a eu beaucoup de changement au niveau des gestionnaires ce qui a nécessité à chaque fois, un temps d'adaptation.

- **La mobilisation partenariale** : force est de constater que les partenariats sont assez longs à mettre en place et lorsqu'ils sont bien développés, ceux-ci ne tiennent souvent qu'à une seule personne. En cas de départ de l'interlocuteur privilégié, malheureusement il y a souvent peu de relai. En Essonne, Le Rocheton intervenant que depuis 4 ans (dont une année 2020 particulière du fait de la crise sanitaire), l'association n'a pu finaliser un partenariat avec l'Education Nationale en juillet 2021.

- **Le manque d'équipements des aires d'accueil en salles collectives** permettant de proposer des animations toute l'année dans de bonnes conditions. Certes, l'acquisition et l'aménagement du camion viennent pallier en partie à cela mais l'accueil qu'il permet reste sommaire et plus adapté aux aires d'accueil de petites tailles comme Saint Pierre du Perray ou Savigny le Temple. Les aires de Saint Fargeau Ponthierry, Melun, Lisses et Courcouronnes mériteraient une salle dédiée car la proportion d'enfants et d'adolescents est toujours importante sur ces lieux de vie.

VII Points positifs apportés

- **La scolarisation en maternelle continue de progresser**. S'il y a encore quelques années, le taux de scolarisation avoisinait les 40%, **il atteint désormais plus du double**. Les sensibilisations régulières depuis le démarrage de l'action semblent porter leurs fruits, notamment auprès des parents les plus jeunes.

- **Le taux de scolarisation en élémentaire continue d'être élevé** avec une assiduité en progrès mais la vigilance doit rester constante, notamment en CM1/CM2 car les enfants prennent conscience que leur scolarité à l'école se termine. En effet, il n'est pas rare d'entendre certains parents dire « *il ne lui reste plus qu'un an et après il fera les cours* » comme si les 5 années d'école primaire suffisaient à l'enfant pour se constituer un bagage de savoirs et de connaissances satisfaisant pour sa future vie d'adulte.

- **L'ouverture vers le monde extérieur** : si au démarrage de l'action, les parents étaient très réticents quant à l'idée d'organiser des sorties avec les enfants (et les parents), elles sont maintenant de plus en plus admises, notamment sur les aires d'accueil de Lisses et Saint Fargeau Ponthierry où l'évolution de certains parents a même interpellé le gestionnaire de l'aire d'accueil. Le bouche à oreille chez le public gens du voyage fonctionne très bien et la renommée du Rocheton se base principalement sur cela. L'association est si reconnue que de nombreuses familles hors aires d'accueil et parfois même hors départements 77/91 font appel à ses services et conseils.

Préconisations et perspectives 2023

Soutien scolaire :

Le Rocheton poursuivra les séances de soutien CNED sur les aires d'accueil, à raison d'une par semaine sur chaque site où le besoin aura été identifié. Les jeunes volontaires accueillis au Rocheton seront mobilisés pour participer à ces échanges et en parallèle, promouvoir le dispositif du service civique. Le Rocheton va également continuer ses recherches de bénévoles via notamment la plateforme « [je veux aider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr) » pour répondre aux demandes de certaines familles pour du soutien scolaire à destination d'élèves de primaire.

Développer les sorties et l'ouverture à la culture, aux loisirs et aux sports :

L'accès à la culture est fortement corrélé à l'investissement et la réussite scolaire et l'accès aux sports ne constitue pas une priorité pour les parents car trop onéreux (équipements, licence...), nécessite un engagement sur l'année scolaire et se déroule à l'extérieur et en présence de sédentaires des deux sexes.

Le Rocheton souhaite poursuivre son partenariat avec les structures et associations culturelles et sportives, notamment les médiathèques, lieux culturels et sportifs, ou encore l'association Sports pour tous. L'objectif est de faire découvrir aux enfants et adultes les services de droit commun existants, qu'ils s'y sentent progressivement moins étrangers et petit à petit, légitimes à fréquenter ces lieux.

En parallèle, des animations internes au Rocheton vont continuer à être développées. Dans la poursuite de l'atelier de décoration d'une partie de l'espace accueil, un atelier mosaïque va être proposée aux différents publics accompagnés. Une réunion de préparation est prévue pendant les vacances de février.

Développer l'accès et le goût de la lecture :

Le Rocheton espère pouvoir fidéliser les bénévoles qui ont pu être mobilisés en 2022, grâce à l'association « lire et faire lire » et à la plateforme « je veux aider.gouv.fr » afin que les temps de lecture proposés aux enfants sur les aires d'accueil puissent perdurer, que de nouveaux enfants puissent être touchés et que le goût et l'intérêt pour la lecture et le livre deviennent un usage.

Echange, sensibilisation et communication :

L'exposition « Voyageuses, voyageurs, que veulent-ils ? » acquise par le Rocheton est vouée à être itinérante et pourra notamment être accueillie dans les établissements scolaires et être le théâtre de rencontres entre le monde du voyage et le monde de l'enseignement, dans le cadre par exemple d'un projet initié par un professeur. Une première réservation est déjà prévue au mois de mars, pour un lycée de Chelles.

Après plusieurs mois d'attente, le service gens du voyage a finalement été recontacté par la Maison Départementale des Solidarités de Melun Val de Seine qui a confirmé son souhait de programmer des temps d'information et de sensibilisation auprès de ses agents. Deux interventions devraient avoir lieu afin de toucher un maximum de professionnels.

Améliorer l'accueil du public :

Afin d'être totalement autonome sur les aires d'accueil, le camion acquis en 2021 va être équipé de panneaux solaires. Ces équipements permettront d'avoir du chauffage durant les périodes froides. Il est également envisagé de faire installer un store latéral pour disposer d'une zone d'ombre en cas de fortes chaleurs et de stores intérieurs pour limiter l'éblouissement.

Développer l'accès au collège :

La mise en place de la nouvelle procédure en lien avec l'instruction à domicile va considérablement modifier les habitudes des familles, notamment vis-à-vis du CNED. Ce qui était perçu avant, comme « une porte de sortie » toute trouvée, n'est dorénavant plus la règle. Les familles confrontées à un refus des services académiques et qui se montrent très fermées à une scolarisation au collège vont nécessiter un travail d'approche différent et le développement de nouveaux outils. Ce qui est certain, c'est que ces familles vont développer des stratégies pour tenter d'arriver à la finalité souhaitée, ce qui va nécessiter au niveau des services de l'Education Nationale et des associations de terrain, une vigilance plus accrue mais qui ne soit pas totalement oppressante, pour éviter de les perdre des radars.

Accueil de stagiaires :

Le service gens du voyage a prévu l'accueil de 2 stagiaires durant le premier semestre 2023. La première (du 30/01 au 17/02) est actuellement en formation de Français Langue Etrangère à visée professionnelle et se destine à une formation en lien avec les enfants. La seconde (du 30/01 au 21/04) est actuellement en formation de Conseillère en Economie Sociale et Familiale et va être positionnée sur des temps d'animations.